



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC**

**Séance du : 09.12.2024
 Date de la convocation 03.12.24
 Date d'affichage 10.12.2024
 Objet de la Délibération BUDGET COMMUNE - DM 4**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD
Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / PELLEGRIN R. / BARDINE L. / RIOU J. / CHEVAT L.
Excusés : GRANDJEAN L. / TEILHAS-BALME V. / BAUDRAND M.

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	13	10



Alain BERNARD rappelle aux membres présents que les crédits nécessaires au chapitre 012 article 6450 sont insuffisants.
 Le maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote d'une décision modificative, soit :

Section et chapitre	Montant chapitre BP	Imputation	Montant DM
Fonctionnement Dépenses chapitre 012	330 000.00	6450	+ 12 000.00
Fonctionnement Dépenses Chapitre 011	840 636.45	615221	-12 000.00

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal
- Se prononce favorablement à cette décision modificative
 - Charge le maire de procéder aux écritures afférentes à cette opération
 - Inscrit cette dépense au budget Principal

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués.
 Ont signé au registre les membres présents

Alain BERNARD

Maire de SAINT LAGER BRESSAC

Pour copie certifiée conforme,